

**MAIRIE DE JUGON LES LACS  
COMMUNE NOUVELLE  
Côtes d'Armor**

**Arrêté réglementant la vente d'œuvres à l'occasion du concours de peinture  
« Couleurs de Bretagne »**

**LE MAIRE DE JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :**

---

- VU l'article L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le règlement général des concours de peinture « Couleurs de Bretagne »,

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la vente des œuvres à l'occasion du concours de peinture qui se tiendra sur la Commune de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle, le lundi 15 août 2022,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** la vente d'œuvres ou de reproductions diverses sera strictement interdite sur le territoire communal dans la journée du 15 août 2022 consacrée au concours de peinture et de dessin, organisée par l'association « Couleurs de Bretagne ».

**ARTICLE 2 :** Tous contrevenant à la prescription indiquée à l'article précédent se verra automatiquement éliminé du concours local et exposé à des poursuites.

**ARTICLE 3 :** Messieurs et Mesdames les maires adjoints de Jugon les Lacs Commune Nouvelle  
Madame la Directrice Générales des Services  
Madame l'Adjudante Cheffe de la Brigade de Gendarmerie de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle  
Les organisateurs de cette manifestation  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Jugon les Lacs CN  
Le 28 juin 2022

Le Maire,  
Eric MOISAN

